



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2024

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 6 juin 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
51	6	11	11

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, M. JUILLARD, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINEZ, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. TURC, M. ARMETTA, Mme CHEVAUCHET, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINAND, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. PERRAUD (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. COMTET), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. FOUILLAND (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. VAREYON), M. GUINET (pouvoir à M. DONZEL), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEAIS), M. TOURNIER-BILLON (pouvoir à Mme BEY).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Claire EMIN, Secrétaire de séance.

Autorisation de signature de la modification de marché N°1 du marché 2023-40 relatif aux travaux de création du réseau de transfert des eaux usées de Martignat vers la station d'épuration de Groissiat.

Rapporteur : M. DELAGNEAU

Dans le cadre de sa compétence Eau et Assainissement, Haut-Bugey Agglomération réalise des travaux de création d'un réseau de transfert des eaux usées de Martignat jusqu'à la station d'épuration de Groissiat, afin de pouvoir mettre à l'arrêt la station d'épuration de Martignat, dont les performances ne sont plus conformes à la réglementation.

Ces travaux font l'objet du marché 2023-40, notifié le 30/11/2023 au groupement conjoint d'entreprises SNTP (mandataire)/Vincent TP/FAMY TP/EHTP-NGE pour un montant total initial de 2 599 423,50 euros HT, soit 3 119 308,20 € TTC, et pour un délai d'exécution de 8 mois à compter du 2 février 2024.

La répartition des montants entre cotraitants prévue initialement à l'acte d'engagement prévoyait une répartition mathématique proche des 40% pour le mandataire et 20% par autre cotraitant, avec des montants identiques pour les trois cotraitants non mandataires.

Il est donc apparu nécessaire de modifier cette annexe pour ajuster la répartition des montants entre cotraitants au coût réel des travaux prévus pour chacun.

Tel est l'objet de la modification de marché n°1.

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact financier sur le montant total des travaux de l'opération (montant total toujours égal à 2 599 423,50 € HT), ni sur les délais ou conditions d'exécution des travaux.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2194-7 et R.2194-8 relatifs aux modifications de marché autorisées ;

VU la proposition de répartition des montants formulée par l'entreprise SNTP par courrier du 20/03/2024 ;

VU le projet de modification de marché N°1,

Le Conseil d'agglomération,
Par 62 voix pour,

- **ACTE** la modification de la répartition du montant des prestations entre les entreprises cotraitantes selon les modalités mentionnées dans le projet de modification de marché n°1.

- **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la modification de marché n°1.

Fait à Oyonnax, le 17 juin 2024.



Le Président,

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Autorisation de signature de la modification de marché n°1 du marché

Objet de l'acte : 2023-40 relatif aux travaux de création du réseau de transfert des eaux
usées de Martignat vers la station d'épuration de Groissiat.

Date de décision: 13/06/2024

Date de réception de l'accusé 18/06/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 13062024_202485

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240613-13062024_202485-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 33-Modif-marché-2023-40.pdf (99_DE-001-200042935-20240613-
13062024_202485-DE-1-1_1.pdf)